Liberte Politique

## Le ministre de la Culture défend un film pornographique

Article rédigé par L'équipe libertepolitique.com -, le 12 août 2015

Le ministre de la culture, Fleur Pellerin, intente un recours devant le tribunal administratif de Paris, suite à la décision de celui-ci d'interdire aux moins de 18 ans le film *Love* de Gaspard Noé. Le ministre se serait-il donné pour objectif de déflorer les plus jeunes par la promotion administrative de la pornographie ?

Ce film « montre de nombreuses scènes de sexe, en partie non simulées, parfois en gros plan » (Le Point). Son interdiction aux moins de 18 ans est justifiée et n'est donc pas une censure, comme le dénoncent ses partisans.

Dans une interview au site <u>Allociné</u>, Me André Bonnet, porte-parole de l'association Promouvoir qui a œuvré pour l'interdiction du film rappelle que « le code du cinéma et de l'image animée prévoit de manière très claire que lorsqu'un film comporte de telles scènes (pornographiques, au sens de "montrer de manière rapprochée et précise des actes sexuels, avec organes sexuels en action"), il doit être interdit aux moins de 18 ans ».

Le ministre de la Culture a passé un été « studieux », selon <u>Europe 1</u>. Si la dame a passé son été à visionner en boucle des films pornographiques pour savoir si, oui ou non, ceux-ci doivent être interdits aux moins de 18 ans, nous pouvons comprendre qu'elle soit fatiguée : la pornographie n'use que ceux qui en abusent.

Le ministre ne doit pas oublier que le Code pénal punit de peines sévères les promoteurs et diffuseurs de matériaux pornographiques : à ce titre, elle pourrait rapidement se voir attaquer devant les instances pénales.

\*\*\*